

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2022 - 2023

Procès verbal N°4 du 01/10/2022



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Lionel MONTAROU	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Excusé	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Présent	Christophe PEAN	Excusé

### Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

## 1. HOMOLOGATION DES RESULTATS ET CLASSEMENTS

La commission valide les P.V. N° 2 du 12/09/2022 et N°3 du 15/09/2022.

## 2. FORFAITS

DISTRICT SARTHE		Equipes forfaits					
Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match		Date	
Division 3 Seniors M / 1	B	515681	Savigne L'Eveque Us 2	FM 25031490	53317.1	18/09/2022	
		546483	Le Mans Glonnieres 2	FM 25031492	53319.1	18/09/2022	
Division 3 Seniors M / 1	E	502323	La Suze Roeze F.C. 4	FM 24958805	50884.1	18/09/2022	
Division 4 Seniors M / 1	B	515681	Savigne L'Eveque Us 3	FG			
		521402	Sille Le Philippe Cs 2	FM 24968582	52096.1	18/09/2022	
Division 4 Seniors M / 1	C	519957	Vibraye Us 3	FM 24960020	51232.1	18/09/2022	
Division 4 Seniors M / 1	D	508482	Mansigne Us 3	FM 24965660	51771.1	18/09/2022	
Division 4 Seniors M / 1	H	522048	Le Mans Sablons Gaz. 2	FM 24963146	51562.1	18/09/2022	
Coupe Du District Gilles Sepchat - Intersport / Unique	A	509049	Ballon Sc 1	FM 25177227	56391.1	25/09/2022	
		509453	Vaas As 1	FM 25177242	56406.1	25/09/2022	
		524231	Gesnes Le Gandelin 1	FM 25177256	56420.1	25/09/2022	
		534135	Coulonge Fc 1	FM 25177235	56399.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	B	502201	Marolles Les Brault 2	FM 25105085	56023.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	I	509244	Montfort Le Gesnois 2	FM 25105155	56065.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	N	518740	Ruaudin As 3	FM 25105264	56096.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	Q	514304	Le Breil S/ Merize 2	FM 25105282	56114.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	R	502019	Precigne Us 2	FM 25105288	56120.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	S	581664	Le Mans Inter 2	FM 25105293	56125.1	25/09/2022	
Challenge Du District Intersport / 1	U	532961	Aigne Ac 2	FM 25105306	56138.1	25/09/2022	

### 3. COURRIERS

- **Mail de l'US MANSIGNE du 23/09/22 – Comptage des rencontres joueurs jeunes (article 9)**

La commission prend connaissance du courrier du club de Mansiné et prend acte.

### 4. DOSSIERS A ETUDIER

**1. Match n°24958540 - Val Du Loir Fc 2 - Change Cs 3 – Division 3 Poule D du 18/09/2022**

Objet : Participation à la rencontre du joueur M. JAVELLE Florian, n° 1646013598 du club de VAL DU LOIR FC (581305) sous l'effet d'une suspension.

La commission prend connaissance des décisions de la commission de discipline et des différentes pièces du dossier.

Après étude, il s'avère que le joueur JAVELLE Florian, n° 1646013598 du club de VAL DU LOIR FC 2, a participé à cette rencontre sous l'effet d'une suspension, la commission décide de donner match perdu par pénalité (0-3 ; -1 point) à l'équipe de VAL DU LOIR FC 2 en vertu de l'article 150 des règlements de la L.F.P.L. assorti d'une amende de 100.00€ en vertu des annexes « frais et tarifs » des mêmes règlements.

La commission décide de reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe de Changé CS 3 (3-0 ; 3 points) en vertu des mêmes règlements.

**2. Match n°24958947 - Clermont Creans As 2 - Noyen S/ Sarthe Ss 2– Division 3 Poule F du 18/09/2022**

Objet : Participation à la rencontre du joueur M. DUBOIS Valentin, n° 1656013110 du club de NOYEN/SARTHE SS (511258) sous l'effet d'une suspension.

La commission prend connaissance des décisions de la commission de discipline et des différentes pièces du dossier.

Après étude, il s'avère que le joueur DUBOIS Valentin, n° 1656013110 du club de NOYEN/SARTHE SS 2, a participé à cette rencontre sous l'effet d'une suspension, la commission décide de donner match perdu par pénalité (0-3 ; -1 point) à l'équipe de NOYEN/SARTHE SS en vertu de l'article 150 des règlements de la L.F.P.L. assorti d'une amende de 100.00€ en vertu des annexes « frais et tarifs » des mêmes règlements.

La commission décide de reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe de Clermont Créans As 2 (3-0 ; 3 points) en vertu des mêmes règlements.

**3. Match n°24957693 - Arnage Pontlieue Us 2 - Louplande F.C. 1– Division 2 Poule C du 18/09/2022**

Objet : Participation à la rencontre du joueur M. HAKOUNA Mourad, n° 1637105116 du club de ARNAGE-PONTLIEUE (553698) sous l'effet d'une suspension.

La commission prend connaissance des décisions de la commission de discipline et des différentes pièces du dossier.

Après étude, il s'avère que le joueur HAKOUNA Mourad, n° 1637105116 du club de ARNAGE-PONTLIEUE 2, a participé à cette rencontre sous l'effet d'une suspension, la commission décide de donner match perdu par pénalité (0-3 ; -1 point) à l'équipe de ARNAGE-PONTLIEUE 2 en vertu de l'article 150 des règlements de la L.F.P.L. assorti d'une amende de 100.00€ en vertu des annexes « frais et tarifs » des mêmes règlements.

La commission décide de reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe de Louplande F.C. 1 (3-0 ; 3 points) en vertu des mêmes règlements.

## 5. COUPE DU DISTRICT

Tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe du District à disputer le 09/10/2022 à 15h00.

Coudrecieux E.S. 1	D3C	Anille Brayé 1	D2D
Alpes Mancelles U.S 1	D2A	St Saturnin Mi. F.C. 2	D1A
Brulon Apb Fc 3	D2C	Parigné L'Ev. J.S. 1	D1B
Tuffé S.C. 1	D2B	Le Mans Glonnières U.S. 1	D1B
Challes-Grd Lucé Us 1	D2D	Le Mans Inter 1	D1A
St Mars La Brière Us 2	D3C	Sablé/Sarthe F.C. 4	D2C
Le Lude J.S. 1	D2C	Savigné L'Evêque U.S 1	D2B
Louplande F.C. 1	D2C	Oizé U.S. 1	D3D
St Georges Pruillé 1	D2A	Mamers S.A. 2	D2B
Val Du Loir Fc 1	D1B	Le Mans Gazelec Sp. 1	D2B
Le Breil S/ Merize U.S. 1	D3C	Le Mans Villaret A.S 3	D1A
Vion U.S. 1	D2C	Coulaines J.S. 3	D2A
Beaumont S.A. 2	D1A	Yvré L'Evêque E.S. 2	D2D
Coulans La Quinte Us 1	D3E	Parennes As 1	D4G
Le Mans Cs Cheminots 1	D3B	Montfort Le Gesnois 1	D2B
Moncé en Belin E.S. 2	D2D	Degré F.C 1	D2A
Montmirail Melleray 1	D2B	St Pavace A.S. 1	D2A
Etival A.S. 1	D2C	Le Mans Union Sud 1	D3E
Luceau S.C. 1	D2D	Pontvallain Fr. 1	D3D
Aigné A.C. 1	D3B	Loué C.A. 1	D1A
Trangé-Chaufour As 1	D3E	Mansigné U.S. 2	D2C
Ecommoy F.C. 2	D1B	Bouloire U.S. 1	D2D
La Chap. St Aubin As 2	D3E	La Flèche R.C. 3	D1B
La Ferté V.S 2	D2B	Dangeul A.F.C.E. 1	D3B
Bonnetable Patriote 2	D2B	Fillé/Sarthe Sp. 1	D3F
Courgains G.S.I.S. 1	D2A	Sargé A.S. 1	D2B
Ruaudin A.S. 2	D3E	Pays Sillé F.C. 1	D1A
Le Mans Sablons Gaz. 1	D2D	Clermont Créans A.S 1	D1B
Parcé C.S. 1	D3F	La Suze Roézé F.C. 3	D1A
Conlie U.S. 1	D1A	Lombron Sp. 1	D2B
Dollon Thorigné F.C. 1	D2B	Cormes C.O. 1	D1A
Exempt		Solesmes J.S. 1	D1B

## 6. ANALYSE DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I.

Afin de faciliter la mise en place des charges informatiques de chaque club, la commission décide de ne pas appliquer de sanctions financières relatives aux dysfonctionnements FMI sur les 2 premières journées de compétitions.

Liste des dysfonctionnements relevés les 18 et 25 Septembre 2022 :

18/09/2022				
18/09/2022	Division 2 Seniors M / 1 / Poule A	Rouez Crisse Fc 1	Alpes Mancelles U.S 1	Match joué FDMP
18/09/2022	Division 3 Seniors M / 1 / Poule F	La Chap. D'Aligne Us 1	Parce C.S. 1	Match joué FDMP
18/09/2022	Division 4 Seniors M / 1 / Poule A	St Paterne As 1	Beaumont Sa 3	Ni FMI ni FDMP
18/09/2022	Division 4 Seniors M / 1 / Poule A	Marolles Les Brault 2	Fye As 2	Ni FMI ni FDMP
18/09/2022	Division 4 Seniors M / 1 / Poule E	Ent.Noyen Mezeray 3	Louplande Fc 2	Match joué FDMP
18/09/2022	Division 4 Seniors M / 1 / Poule F	Yvre Le Polin Us 2	Oize Us 2	Ni FMI ni FDMP
18/09/2022	Division 4 Seniors M / 1 / Poule F	Allonnes Js 3	Etival Les Le Mans 2	Ni FMI ni FDMP
25/09/2022				
25/09/2022	Challenge Du District Intersport / 1 / Poule D	Rouez Crisse Fc 2	Ste Jamme Sportive 2	Ni FMI ni FDMP
25/09/2022	Coupe Du District Gilles Sepchat - Intersport	Mamers Sa 2	Connerré Es 1	Ni FMI ni FDMP

---

**Prochaine réunion prévue : Samedi 22 Octobre 2022**

Le président de la C.D.O.C.  
Jacky Masson



Le secrétaire de séance  
Raymond Poulain

